

— Ce calque, ou mieux ce faux, car c'en était un au point de vue matériel et au point de vue légal, fut soumis à quatre experts, et on leur fournit de nombreuses pièces de comparaison divisés en trois provenant des trois officiers que l'on soupçonnait. On avait effacé sur ces pièces toute indication de provenance. Deux experts se prononcèrent pour l'identité du bordereau avec le dossier No 1 ; deux autres la nièrent. Alors le ministère, pour les départager, demanda à la cour d'appel le meilleur de ses experts et M. Teyssonnières fut désigné. Celui-ci fit consciencieusement son travail. Il s'aperçut bien qu'il travaillait sur un calque ; mais cela lui importait peu, il fit son expertise, tout en mettant çà et là dans son rapport quelques mots indiquant qu'il n'était pas dupe. Il conclut à l'identité absolue du dossier No 1 avec le bordereau. Il ne savait pas quelle était la personne visée ; ce n'est que quelques jours après que, Dreyfus étant arrêté, il connut le nom du traître.

— Le procès s'instruisit. Mais M. de Munster avait demandé l'oubli, M. Casimir Périer l'avait promis, et voilà que ce dernier se trouvait manquer à sa parole. Le président fit appeler le général Mercier et lui fit une scène violente. Le président parlait de sa parole solennellement engagée ; le général, de l'honneur de la France et de la nécessité de punir un traître. Bref, ne pouvant pas dessaisir la justice militaire, et incapable de remédier à une situation qui avait été créée à son insu, Casimir Périer donna sa démission de président de la République.

— Je ne parle pas des procès qui se succédèrent. Ces épisodes sont connus. Je dirai seulement que le général Mercier a par devers lui un de ces clichés authentiques du bordereau, et en a placé cinq autres hors de France chez des personnes absolument sûres.

— Les conseils de guerre jugèrent sur le bordereau copié sur papier à décalque par la main d'Estherazy. Et voilà pourquoi Dreyfus, bien que coupable, car c'est lui qui a écrit le bordereau